

L.G.V : Grands projets Sud-Ouest



**Lettre de Monsieur le Maire et de son Conseil Municipal
aux habitants de Saint Médard d'Eyrans**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Veillez trouver ci-dessous le courrier que le conseil municipal et moi-même venons d'adresser à M. MAUDET, chef de projet LGV Sud Bordeaux,

Vous en souhaitant bonne lecture,

Bien cordialement,

Le Maire et son Conseil Municipal

Monsieur,

Le COPIL, qui s'est à nouveau réuni le 31 mai 2010, a arrêté un fuseau de 35 mètres à l'EST de la voie ferrée existante (côté Garonne) sur la commune de Saint Médard d'Eyrans.

Le 15 juin 2010, le Conseil Municipal a reçu Monsieur FOUCAUD (Réseau Ferré de France) et Monsieur BOUQUET (Cabinet INEXIA) afin de prendre connaissance des suites réservées à ce dossier.

Monsieur Jean Robert THOMAS, habitant de Saint Médard d'Eyrans et proche riverain de la voie existante, était invité à cette réunion. Nous avons été tous très surpris et très en colère quant aux éléments que Monsieur FOUCAUD et Monsieur BOUQUET nous ont transmis ce jour-là. Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une liste de questions dont les réponses nous semblent d'une extrême importance quant à la suite de cette affaire :

I. Quel est le tracé précis, et sa situation sur la carte IGN au 1/25000, des nouvelles voies à grande vitesse (LGV) ?

Est-ce que la LGV comportera une ou deux voies sur le territoire (voie montante et voie descendante) ?

Où, et comment (vue coupe en long et transversale), seront implantées les LGV ?

II. Où doit se situer (vue coupe en long et transversale) la voie supplémentaire (dite 3^{ème} voie) par rapport à la ligne existante ?

.../...

III. Doit-il y avoir une 4^{ème} voie le long de la ligne existante, et si oui, quelle est sa finalité et son implantation sur la commune ?

IV. Dans l'option d'une voie d'évitement au droit de la gare de Saint Médard, quelle sera son intégration dans le schéma actuel du réseau ferroviaire et comment s'effectuera son raccordement aux voies existantes ?

V. Où, et comment (vue coupe en long et transversale), s'effectuera le raccordement LGV – voies existantes ?

VI. Quelles seront, dans les différents cas recensés ci-dessus, les superficies (largeurs) des plateformes finales (jusqu'à la limite d'emprise RFF, clôture...) ?

VII. Quelles seront, dans la phase travaux, les superficies (largeurs) retenues pour assurer les défrichements, passages d'engins et de camions... ?

VIII. Est-ce que toutes les voies de communication actuelles (ponts, routes, chemins,

passages à niveau...) seront conservées après l'implantation des lignes complémentaires classiques et des LGV ?

IX. Si oui, quels seront les aménagements (plans en long et en coupe) permettant d'intégrer les nouveaux aménagements ferroviaires ?

X. Quel sera le tracé précis (plans en long et en coupe) du tronçon de déplacement des voies actuelles prévu au droit du Château d'Eyrans ?

XI. Quelle sera la finalité des superficies ainsi dégagées ?

XII. Quelles sont les aires techniques de travaux et de stockage matériels / matériaux qui pourraient être implantées sur le territoire de la commune de Saint Médard d'Eyrans ainsi que sur les autres communes impactées ?

XIII. Durant la durée des travaux, quelles sont les principales mesures envisagées par RFF et le concessionnaire pour limiter les transports de matériaux et leurs nuisances (bruit, poussières...) ?

XIV. Quels sont les équipements (types, implantations...) prévus pour la limitation des nuisances sonores après l'achèvement des travaux en tenant compte de la proximité des habitations et notamment de la maison de retraite « Château Lamothe » ?

XV. Quelles sont les modalités appliquées quant au dédommagement et / ou expropriation des riverains et des propriétaires des terrains nécessaires à ces emprises ?

Par ailleurs, jusqu'à quelle distance de la nouvelle emprise RFF s'appliqueront ces dispositions ?

Quelles seront les modalités et les règles légales empruntées par RFF et ses contractants dans le traitement des expropriations envisagées sur le territoire ?

.../...

XVI. Quelles sont, dans les règles légales ou réglementaires adoptées en pareil cas par RFF, les conditions exactes (distances entre limites de propriété RFF et surfaces cadastrales privées) pour être inclus dans un processus d'expropriation ?

XVII. Quelles sont les algorithmes ou règles de calcul qui ont piloté les services de RFF pour conclure aux surcoûts des fuseaux alternatifs proposés lors de la concertation par les élus et les représentants socioprofessionnels de la viticulture (options centrale et ouest du fuseau sur Saint Médard, Ayguemorte, Saint Selve) ?

XVIII. Dans l'option Est retenue par le COPIL du 31 mai 2010, quel est le nombre exact (dans l'hypothèse de l'aire finale qui sera accaparée par RFF et son cocontractant) de bâtis qui seront supprimés (ou de fonciers amputés) entre la gare Saint Jean et le raccordement LGV ? Il faut se rappeler que le 11 mai, RFF a annoncé seulement 25 bâtis touchés.

XIX. RFF envisage-t-il de demander à RTE l'implantation de nouvelles lignes THT sur le territoire afin d'alimenter les sous-stations pour les LGV-TGV ?

XX. Est-il prévu d'implanter de nouvelles sous-stations électriques sur le territoire ?

XXI. Qu'envisage RFF pour le rétablissement des continuités techniques d'exploitations sur les propriétés agricoles et / ou viticoles ?

XXII. Quelles devraient être les modalités de service pour les TER (avec arrêt ou pas à Saint Médard) si une voie d'évitement est installée au droit de la gare actuelle (circulation des trains, cheminement des voyageurs au sortir des rames pour le sens Bordeaux - Toulouse et Toulouse - Bordeaux) ?

XXIII. Quelles sont les solutions envisagées par RFF pour conserver, voire augmenter, les capacités de stationnement des utilisateurs des TER sur la commune ?

XXIV. A quoi correspond la réservation sur le fuseau, en forme de corne, qui se prolonge le long de voie ferrée actuelle, et ce jusqu'au bourg de Beautiran ?

Je souhaite que vos réponses soient accompagnées de cartes lisibles (1/1000è ou 1/500è) nous permettant ainsi d'entreprendre avec vous nos futures discussions.

Dans l'attente de ces réponses dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Maire,
Président de la Communauté
de Communes de Montesquieu,
Christian TAMARELLE

**Pour suivre l'actualité de ce dossier, n'hésitez pas à consulter
www.saint-medard-deyrans.fr,
rubrique « **Projet L.G.V. dernière minute** »**